
Séminaire d'une demi-journée

Prévoyance professionnelle

et impôts

Nouveautés – réforme de la fiscalité des entreprises

- Prévoyance et réforme de l'imposition des entreprises II en pratique:
 - interprétation de l'art. 37b LIFD (cessation de l'activité indépendante après 55 ans et invalidité)
 - caractère de prévoyance des gains de liquidation
 - mode d'imposition des indépendants affiliés ou non à un 2^{ème} pilier
 - cessation de l'activité ensuite d'invalidité
 - report de l'impôt selon l'art. 18a LIFD et corrélation avec l'art. 37b LIFD
- Retraite à la carte et réforme structurelle de la prévoyance, en particuliers les mesures pour les travailleurs âgés
- Actualités: nouvelle jurisprudence en matière de prévoyance, date de transfert des prestations de prévoyance et imposition

Lieux du séminaire:
Neuchâtel, Lausanne, Genève

first séminaire



Séminaire d'une demi-journée

Prévoyance professionnelle et impôts

Programme

Réforme de l'imposition de l'entreprise

- Bienvenue 13 h 30 – 15 h 00
 - Prévoyance et réforme de l'imposition de l'entreprise II Vuilleminier / Tille
 - Imposition des gains de liquidation
 - Report de l'impôt
-
- Pause 15 h 30 – 16 h 00

Retraite à la carte

- Réforme structurelle de la prévoyance 16 h 00 – 16 h 30
 - Diminution du taux d'occupation et poursuite de l'assurance Amschwand
 - Reprise de l'activité (lucrative) après la retraite anticipée
-

Nouveautés

- Nouvelle jurisprudence 16 h 30 – 17 h 15
- Transfert des prestations de prévoyance et Amschwand / Tille date de l'imposition

Responsable du séminaire et conférenciers



*Isabelle
Amschwand-Pilloud*
lic. en droit,
Senior Benefit Consultant,
Watson Wyatt SA,
Lausanne

Nous invitons
des représentants des
autorités fiscales et
de surveillance en
matière de prévoyance
professionnelle.



Frédéric Vuilleminier
Avocat et expert fiscal
diplômé, OBERSON Avocats,
chargé de cours à
l'université de Lausanne
(HEC)



Bertrand Tille
Responsable du Centre
de compétence Assurances
et prévoyance, Division de
la taxation, admin. cant. des
impôts (Vaud), lic. en droit,
postgrade en droit européen,
membre du Groupe de travail
«Prévoyance» de la Confé-
rence suisse des impôts.

first séminaire



Objectif et structure du séminaire

«Prévoyance et impôts»

Cette année, le séminaire se concentre sur la réforme de l'imposition des entreprises II et les mesures proposées pour les travailleurs âgés. Autant la remise d'une société en raison individuelle que le départ à la retraite nécessite une planification à long terme. Les dispositions concernant la réforme de l'imposition des entreprises II, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2011, permettent une planification fiscale importante.

Les dispositions concernant les mesures pour les personnes âgées sont déjà partiellement en vigueur (possibilité de poursuivre l'assujettissement au pilier 3a au-delà de l'âge ordinaire de la retraite) ou y entreront ces deux prochaines années. Ce séminaire a pour objectif d'analyser, à l'aide d'exemples pratiques, les conséquences fiscales de ces nouvelles dispositions, les possibilités de planifications et les questions ouvertes. Nous aborderons également la nouvelle juridiction en matière de prévoyance.

Public visé

Le séminaire s'adresse aux praticiens du droit fiscal et du droit de la prévoyance (fiduciaires, administrations fiscales, banques, société d'assurances et de gestion de fortune, avocats, caisses de pension).

Dates de Séminaire

- **13 novembre 2008: Hôtel Beau-Rivage, 2000 Neuchâtel**

Esplanade du Mont-Blanc 1

-
- **18 novembre 2008: Hôtel Royal, 1201 Genève**

41–43 Rue de Lausanne

-
- **19 novembre 2008: Hôtel Beau-Rivage, 1000 Lausanne**

Place du Port 17–19

first séminaire



Organisation / Administration

first.séminaire, Case postale, 3074 Muri-Berne

www.firstseminare.ch

Tél. 031 950 64 69, Fax 031 950 64 60, info@firstseminare.ch

Fr. 330.– (excl. TVA), outre la participation au séminaire et la documentation, ce montant comprend l'eau minérale et la pause-café. La finance d'inscription doit être acquittée avant la tenue du séminaire.

Finance
d'inscription

Par téléphone, fax, e-mail ou en retournant le bulletin d'inscription annexé.

Inscription

Au plus tard, deux semaines avant la date du séminaire. Le nombre des participants est limité. La date d'enregistrement des inscriptions fait foi.

Délai
d'inscription

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant.
En cas d'annulation de la réservation, la part suivante sera retenue.
Annulation jusqu'à 10 jours avant le début du séminaire 50%
Annulation durant les 10 jours précédant le séminaire ou
en cas de non-participation 100%

Participation
aux frais
d'annulation

first.séminaire a pour objectif de transmettre des informations professionnelles dans les domaines de la finance, du droit et des impôts.

Les conférenciers vous donnent des informations pratiques et précises.



Conférence suisse des impôts (éditeur)

700 pages, classeur avec feuilles volantes
incl. 5^e supplément 2007/2008
CHF 228.–

L'ouvrage se présente sous la forme d'un classeur avec des feuilles volantes.

Il pourra ainsi régulièrement être mis à jour à moindre frais. La variété des situations envisagées, la précision des solutions (qui contiennent des exemples chiffrés et font référence à la jurisprudence du Tribunal fédéral), le fait d'avoir réuni l'ensemble des textes législatifs et administratifs sur la matière donnent à cet ouvrage son caractère original et en font un instrument de travail précieux.

Inscription

Séminaire d'une demi-journée
**Prévoyance professionnelle
et impôts**

- 13 novembre Neuchâtel
 18 novembre Genève
 19 novembre Lausanne

Finance d'inscription: CHF 330.– (TVA exclue)

Veuillez me tenir informer sur la tenue de séminaires

J'en profite pour commander l'ouvrage suivant:

Ex. Prévoyance et impôts

incl. 5^e supplément 2007/2008

CHF 228.–

Entreprise

Prénom

Nom

Rue

Lieu / NPA

Téléphone

e-mail

Lieu et date

Signature